

2° celle des sœurs, sous le patronage de sainte Angèle de Mérici, Tertiaire et titulaire de la paroisse.

Monsieur Trefflé Dureau fut élu ministre et Madame Zéphirin Levasseur supérieure.

TESTIS.

Baie Saint-Paul

La fête du Saint Nom de Jésus qui clôturait toute une série de solennités joyeuses fut rehaussée chez les Petites Franciscaines de Marie par une belle cérémonie religieuse. Une sœur prononça ses vœux perpétuels, deux leurs vœux temporaires et cinq postulantes eurent le bonheur de revêtir le saint habit. La cérémonie était présidée par Monsieur l'Aumônier délégué à cet effet par Mgr l'Evêque de Chicoutimi.

L'Assomption, 18 au 24 décembre 1905

DURANT le cours d'une retraite donnée aux hommes de la paroisse, le prédicateur, un Père Franciscain de Montréal, put réunir par deux fois les Tertiaires de la Fraternité Saint-Antoine de Padoue. Les diverses obligations de la Règle furent succinctement rappelées aux Tertiaires. Un mot peut résumer ces entretiens : Savoir garder fidèlement la Règle pour qu'à son tour la Règle nous garde dans la voie droite qui conduit à la vie éternelle.

Quelques modifications nécessitées par les circonstances furent apportées dans la composition du Discrettoire qui est ainsi légitimement constitué : Présidente et Trésorière : Mlle Aloysia Dorval ; Assistante et Secrétaire : Mlle Algyre Guilbault ; Maîtresse des Novices : Mlle Marie Tessier ; Discrètes : Mde Philippe Pepin, Mde Olvina Courteau, Mlle Délima Dumontier et Mde Olivier Miron. Plusieurs vêtues et une profession clôturèrent cette courte Visite canonique.

Saint-Jean de Matha

LE 25 décembre 1905, Monsieur le Curé, muni des pouvoirs nécessaires, avait la consolation d'ériger canoniquement en Fraternités séparées les Frères et les Sœurs Tertiaires de saint François, œuvre à laquelle il travailla dès son arrivée dans la paroisse. En 1901 d'abord, puis en 1903, 1904 et cette année encore 1905, les Pères Franciscains de Montréal à la suite de pieuses retraites donnèrent le saint habit de la Pénitence et admirèrent à la sainte Profession dans le Tiers-Ordre les âmes de bonne volonté qui demandaient ces faveurs. Le Tiers-Ordre compte environ 200 membres inscrits.

Les deux Discrettoires ont été constitués de la manière suivante :

Fraternité Saint-François : Ministre : M. Maximé Lambert ; Assistant : M. J.-B. Turcotte ; Maître des Novices : M. Chs. Basinet ; Secr-

taire : M.
MM. Eucl
Fratern
Assistante
McGown ;
St-George
Ces cons
pour la pro
tous, Frère
chaque mo
nom d'enfa



DANS
Tro
d'instruction
hommes et
Sa Grandeu
couragemen
Fraternité d
Fraternité.
détriment p
perfection ch
facultatoire.
heure et de
mois de l'an
et éviter l'enc
Quelle son
dans vos par
tenues en plei
dront au pied
de la religion.
tront davanta
paroisse. Par
mais elles ser
dans vos luttes
nes, car ces bo